



Le Chef  
du Centre Opérationnel  
Interarmées

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

11. 4-94

N° 601153 du 12 MAR 2021

Objet: Directives pour le colonel  
commandant l'opération AMARYLLIS.

Le FPA poursuit l'évacuation  
de Kroti; ses unités de tête au pied de  
des nord bordent maintenant les hauteurs  
nord de la ville, tandis que dans le centre  
de la capitale, le bataillon de gendarmes s'est  
constitué en un organe principal de sécurité.  
Les infiltrations risquent de se multiplier,  
en plus de la mise en œuvre de jonction entre  
ces éléments.

Non considérés qu'à l'exception  
des trois coopérateurs disparus et de quatre  
rentrants qui ne peuvent être localisés,  
l'opération d'évacuation de nos compatriotes  
est terminée.

Il convient maintenant d'évacuer  
les 70 personnes de la parentèle, les  
quelques 150 colporteurs réfugiés à la résidence  
de l'ambassadeur, le personnel de  
l'ambassade, les archives indispensables,  
les ports radios et tout matériel précieux.

Nous abordons là la phase la plus délicate  
de l'opération, compte tenu de la qualité des  
personnes à évacuer et de la proximité des  
troups du FPA.

Il convient donc de regrouper le maximum  
de personnel sur la plate-forme d'évacuation,  
le plus tôt possible, de façon à se désengager  
définitivement de cette ville.

Il faut être entendu que c'est vous,  
en tant que commandant de l'opération,  
qui avez maître du choix des moments de  
l'évacuation, des moyens à y consacrer  
et des itinéraires à emprunter.



Compte tenu de la nécessité de rassembler le personnel, au plus tôt, sur l'aéroport, aucune minute ne peut être fixée de lais; je pourrais totalement aux dispositions que vous avez arrêtées pour ce soir (personnel et objets, avec si de nuit) et pour demain, 12 avril (personnel et matériel de l'ambassade).

X

Une fois ces opérations terminées, il conviendrait d'annoncer notre désengagement.

Après avoir rendu le culte d'adieu de l'école française aux militaires belges, le 12 avril à 07h00, et une fois l'évacuation du personnel de l'ambassade assurée jusqu'à l'aéroport, vous rassembleriez l'ensemble de votre dispositif sur la plate-forme.

Vous veillerez à ce que votre ambassadeur dispose de tous les moyens de liaison nécessaires avec l'Armée.

Vous préparerez le départ d'une de vos unités, qui fera mouvement sur BANDAUI, après confirmation par l'OTAN, dès lors que tous les ressortissants civils auront quitté le Rwanda.

Vous planifierez ensuite les déplacements nécessaires et coordonnés des autres éléments, l'objectif étant d'effectuer, dans l'urgence, un retrait rapide, qui devrait s'étaler sur un peu moins de 36 heures.

X

L'incertitude qui demeure au sujet de trois de nos compatriotes, la possibilité que quelques uns d'entre eux puissent se infiltrer, et notre coopération avec les belges nécessitent la maintien d'un petit détachement, capable d'actions autonomes en milieu hostile.

En conséquence, le détachement spécialisé demeurera sur la plate-forme de KICHI, après le départ de vos unités. Il sera complété par quelques coopérateurs (5 au maximum) en raison de leur connaissance du milieu;

Déclassé par décision du ministre de la Défense N° 652153 du 12 Mars 2021



Le Chef  
du Centre Opérationnel  
Interarmées

Je prie que cette décision dérive  
de l'accord du Ministère de la Coopération.  
L'ensemble sera confié au Lieutenant.  
Colonel DAVAN qui relèvera alors du  
commandement opérationnel du chef d'état-major  
de mines, que celui-ci exercera au travers du  
général commandant à Opérations Spéciales.  
Je vous demande, avant votre départ,  
d'équiper au mieux ce détachement, en fonction  
des possibilités locales.  
Les missions seront fixées ultérieurement  
au lieutenant-colonel DAVAN.

Le Général de Division Ph. MERCIER

*Ph. Mercier*

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 661153 du 12 MAR 2021